

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 65 (1920)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Étude sur la réorganisation de l'infanterie [suite]  
**Autor:** Schmidt  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340317>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Etude sur la réorganisation de l'infanterie.

(Suite)

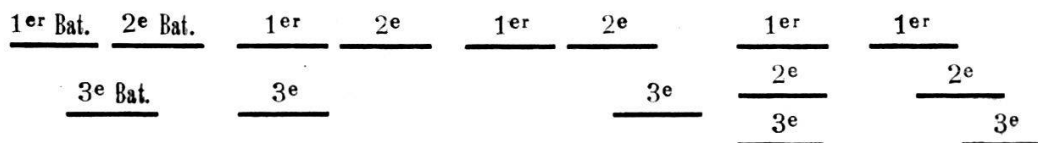
### III. L'infanterie de plaine.

L'organisation de notre infanterie de plaine est connue.

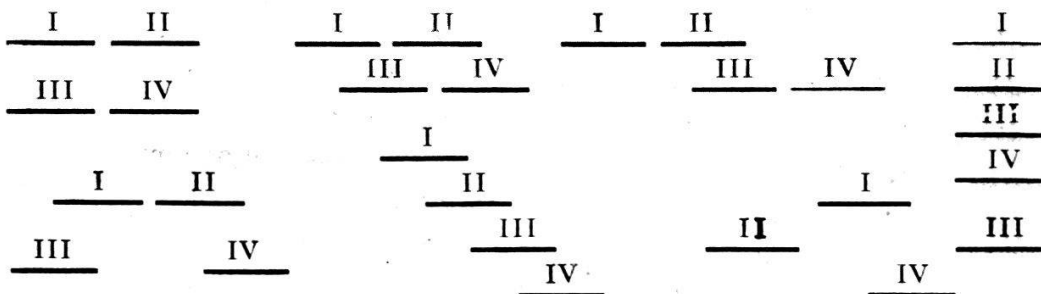
Au point de vue de son emploi, je n'établis volontairement aucune distinction entre l'élite et la Landwehr ; la guerre a démontré que dans toutes les armées belligérantes, on a fait abstraction, dès le début, d'un emploi restreint de la Landwehr ou de toute formation analogue. (Exemple : emploi des divisions territoriales du général d'Amade, août 1914; organisation des corps allemands, août 1914.)

Durant la mobilisation on instruit des groupes de grenadiers, de coureurs, de servants pour 8,4 ; mais ces formations purement occasionnelles ne sont pas entrées, à titre définitif, dans nos unités.

Les formations fondamentales de combat — pour ne parler que de celles-là — sont : le régiment sur deux ou trois lignes en formation quinconciale, trapézoïdale et rectangulaire :



Le bataillon sur deux, trois ou quatre lignes, en formation trapézoïdale, rectangulaire, en losange :



La compagnie de mitrailleurs d'infanterie se confond selon son emploi avec la première, deuxième, troisième ou quatrième ligne.

Les formations de la compagnie sont analogues à celles

du bataillon, puisque, comme celui-ci, elle est basée sur quatre unités. Les unes et les autres de ces formations sont susceptibles de variante selon la situation et le terrain.

L'évolution de l'armement n'influe pas sur ce dispositif de l'échiquier de combat, mais bien sur la composition des différentes lignes du dispositif.

Reprenons les principes de Foch : préparation, masse, impulsion.

Impulsion, idée qui entraîne forcément celle du mouvement.

Masse, c'est-à-dire un gros, le plus fort possible, réuni, réservé, disponible pour poursuivre l'exécution du plan.

Possibilité de multiplier cette masse par l'impulsion : c'est-à-dire de lancer en fin de compte cette masse plus ou moins dispersée au début, regroupée pour finir avec tous les moyens dont elle dispose : canons, fusils, baïonnettes, sabres, convenablement mis en œuvre, de la lancer toute ensemble sur le même objectif.

Ces principes nous amènent involontairement à penser au bûcheron qui placé devant un tronc rebelle à la hache, prend un coin et le maillet, place le coin et frappe à tour de bras avec le maillet. C'est ainsi que devraient être composées les lignes du dispositif : former les premières avec les armes qui donnent le résultat du coin effilé, les autres avec celles qui, comme le bras du bûcheron et son maillet, fournissent la force de propulsion.

Pour atteindre ce but, nous voyons :

*les mitrailleuses accrocher, entamer,*

*les fantassins rompre par le choc,*

et nous opposons à la composition de nos unités et corps de troupes actuels, les compositions suivantes :

*la compagnie d'infanterie, compagnie mixte à six mitrailleuses légères avec subdivision de fusiliers-grenadiers et deux sections de fusiliers ;*

*le bataillon, à trois compagnies d'infanterie, une compagnie de mitrailleuses lourdes à six pièces, une batterie à courte portée de 2 pièces, patrouille du téléphone, agents de liaison ;*

*le régiment, à deux bataillons d'infanterie, un bataillon de choc, une compagnie de mitrailleuses lourdes ;*

*la brigade*, une formation tactique passagère de forces et de compositions déterminées par les tâches spéciales qu'elle reçoit :

*la division*, à trois régiments d'infanterie, un régiment de choc, armes spéciales.

Pour faciliter la compréhension de nos compositions, nous reprenons les trois points ci-dessus :

La préparation comporte deux phases distinctes : celle du service d'exploration et de sûreté et celle de l'accrochage. Accrocher l'ennemi avec un maximum de rendement de feu et un minimum d'hommes.

*La masse* pour l'exécution : conserver indemne jusqu'au moment décisif le plus grand nombre possible d'hommes, les rassembler, les grouper pour le choix. Préparer ce choc par l'action de son artillerie.

*Impulsion pour l'exploitation* : mettre la masse en mouvement sur le point où l'on veut rompre. Lui donner l'impulsion à l'aide d'une troupe excessivement mobile (elle-même masse de choc) ; car, plus ma masse principale est mobile, plus je garde ma liberté d'action, et plus mon mouvement agit par surprise puisque j'ai en mains la rapidité dans l'exécution. Toujours grâce à ce facteur *rapidité*, je soustrais ma masse le plus longtemps possible à l'efficacité du feu ennemi, je diminue cette efficacité au moment de l'exécution du choc.

Non seulement la surprise augmente la valeur de mon mouvement, mais il est encore indubitable que rapidité physique et impulsion morale sont en rapport égal.

Dans notre pays, la rapidité maximale ne peut être donnée que par la machine, donc la masse principale de choc sera une masse mue par la machine.

#### A. — *La compagnie.*

Trois règles peuvent régir l'emploi des hommes au combat :

1. le maintien constant de la force de feu.
2. l'allongement ou le raccourcissement de la ligne de combat.
3. l'acte décisif.

Si je veux procéder à un accrochage sérieux, je dois donner et conserver à ma ligne de feu une force constante, par consé-

quent les sections de réserve se fondent, petit à petit, en raison de l'efficacité du feu ennemi sur ma première ligne et je diminue d'autant ma force de choc que je mets de fusils en ligne.

En engageant le 50 % de l'effectif — ce qui est d'une façon générale nécessaire — en admettant au bout d'un certain temps un 15 % de pertes, je ne dispose plus que du tiers de la compagnie comme force de choc, les deux autres tiers étant d'une puissance d'autant diminuée que le combat soutenu aura été long et pénible. La composition des formations actuelles n'est donc pas en harmonie avec le principe de l'économie des forces.

Ma ligne de feu n'est mobile que le long de l'axe frontal. Fort peu nombreux sont les terrains qui permettent une roquade rapide ; plus nombreux ceux qui autorisent une roquade lente (en rampant, sur les genoux). J'ai en conséquence sur mon front quelque chose de rigide que je puis pousser en avant, mais dont chaque mouvement latéral expose à un danger ou en tout cas présente une grosse difficulté.

L'unité mixte, c'est-à-dire l'unité qui basera sa force d'accrochage sur ses mitrailleuses, sa force de choc sur ses fantassins, paraît annuler ses désavantages.

Dans cette compagnie fictive, chaque mitrailleuse forme un groupe de combat mobile le long de l'axe de l'attaque, mobile latéralement. On objectera la difficulté pour la mitrailleuse de régler son tir aux distances moyennes, 500 à 1000 mètres, on insistera sur la circonstance qu'elle doit agir par surprise, on représentera la grande vulnérabilité de ces petits paquets sur lesquels viendront irrémédiablement se concentrer les feux de l'artillerie et de l'infanterie ennemie. On fera peut-être même valoir que le matériel qu'on risque est trop cher. Ces arguments ne m'arrêtent pas, parce que :

1° les moyens de détermination exacte des distances sont à l'heure actuelle plus que suffisants pour arriver rapidement à un réglage avec hausse juste.

2° les moyens de pointage ont progressé plus encore.

3° la mitrailleuse n'est point liée, comme la section d'infanterie, à un changement de front, pour passer d'un feu frontal à un feu de flanc.

4° L'infiltration des mitrailleurs sur le terrain est aussi facile que celle d'une section ;

5° le petit nombre rend mobile ;

6° avec six mitrailleuses légères, on peut faire un changement constant de positions le long d'un axe ou sur les flancs de cet axe. On joue de ce fait avec la surprise par le feu ;

7° si l'on ne veut pas risquer du matériel, il vaut autant renoncer à la guerre et ouvrir sa porte à ceux qui désirent venir se battre chez nous ;

8° l'accrochage par les mitrailleuses réserve soigneusement ma force de choc pour l'action décisive.

Ceci nécessite à son tour une nouvelle organisation des mitrailleurs. L'arme doit être légère, c'est-à-dire d'un poids tel que le mitrailleur ne soit pas gêné dans ses mouvements. Pour le transport, il faut faire complètement abstraction des chevaux. Les voiturettes seront d'un modèle beaucoup plus petit et plus léger que les voiturettes actuelles. Elles doivent être organisées pour être tirées à bras ou, comme cela s'est pratiqué en Belgique, par des chiens. 2000 cartouches à la mitrailleuse.

Durant leurs combats, les mitrailleuses doivent être soutenues et protégées. Leur soutien se fait par l'artillerie, leur protection par les groupes de fusiliers-grenadiers, manœuvrant selon la situation et le terrain et qui disposeraient pour l'exécution de leur tâche :

- a) du tir de précision (tir au fusil à courte distance),
- b) de la grenade.

Les 2 sections de fusiliers forment la masse de choc de la compagnie. Cette masse est placée, durant la préparation, de telle façon qu'elle n'ait pas à souffrir du feu dirigé contre la ligne de combat des mitrailleuses, qu'elle puisse au moment décisif ou crânement se lancer en avant ou roquer pour se lancer dans un flanc. Vu la possibilité d'avoir pour cet instant une réserve de une à deux mitrailleuses, des combinaisons nouvelles surgissent.

La compagnie fictive aurait la composition suivante :

	Off.	S.-of.	Soldats	Chev.	Mitr.	Fusils
Commandant . . . . .	1			1		
Chefs de section mitr. . . . .	3					
Chef de section fusil. . . . .	3					
Un chef de section surnuméraire est nécessaire à chaque compagnie.						
Sergent-Major . . . . .		1				
Fourrier . . . . .		1				
Sergents mitr. . . . .		6				
Sergents fus. . . . .		2				4
Sergents fus. grenadiers . . . .		2				2
Mitrailleurs . . . . .			60		6	
Fusiliers . . . . .			96			96
Fusiliers-grenadiers . . . . .			36			36
Armuriers . . . . .			3			3
Chefs de cuisine . . . . .		1				1
Trompette (ord. du Cdt. de Cp.)			2			2
Total . . . . .	7	13	197	1	6	144
Total des hommes . . . . .			217			

Les caporaux sont supprimés. 27 sous-officiers par compagnie c'est trop. On ne peut procéder à une sélection sérieuse des candidats parce qu'on doit fournir le nombre. Cette sélection devrait être cependant d'autant plus sévère que nos temps d'instruction sont courts. Trop de petits chefs se contredisent et lassent la troupe. L'initiative individuelle se perd peu à peu parce que l'homme prend l'habitude d'attendre l'ordre du sous-officier pour agir. Le sous-officier étant souvent de qualité inférieure n'ose pas ordonner et le mouvement se brise, ou bien, le sous-officier procède par conciliabule avec ses hommes et son autorité est perdue.

Un nombre restreint de sous-officiers, mais qui soient des chefs auxquels on puisse confier la conduite d'une section ou d'une demi-section, voilà à quoi l'on doit tendre.

On n'a pas besoin de connaissances tactiques spéciales pour conduire un groupe. L'entrain, l'énergie, suffisent. Toutes nos sections possèdent un certain nombre d'hommes ayant un ascendant marqué sur leurs camarades. Utilisons ces forces pour conduire les groupes dans le combat et diriger le service intérieur. Que les chefs de sections et les sous-officiers les

enthousiasment ; non seulement rien n'ira plus mal, mais tout ira mieux.

(L'application de cette proposition paraît créer des difficultés aux écoles de recrues où il faut avoir des cadres pour l'instruction individuelle. Ces difficultés peuvent être aplanies. Une division nécessite annuellement une centaine de nouveaux sergents et une soixantaine de nouveaux officiers. La loi de 1907 exempte les candidats officiers d'une école de recrues comme sous-officier. Cette disposition d'ailleurs contraire à une sélection logique de l'officier devrait être abrogée. Nous disposerions de ce fait de 160 sous-officiers pour l'instruction des recrues d'une division. En temps normal, chaque division a de 4 à 5 écoles de recrues par année, ce qui nous donne de 40 à 32 sous-officiers par école. Ce chiffre est insuffisant. Il faudrait par conséquent compléter les cadres par un recrutement de sergents-volontaires dont la solde ne correspondrait plus à un simple argent de poche, mais à une rétribution du travail effectué.)

(A suivre.)

Major SCHMIDT.

